

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **09 JUILLET 2026**

Délibération n° 2026-07-06

Objet de la Délibération :

Autorisation donnée au Maire de signer la convention de partenariat relative à l'organisation du salon des éditeurs de livres de voyage « Le Regard Voyageur ».

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentièrre-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

2 absents et représentés : Jean-Pierre RIPPert donnant procuration à Laurent THOUVENOT, Alice PRUD'HOMME donnant procuration à Alain SANCHEZ.

0 absent :

17 présents : Rémi ROUX, Marie-Laure MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise BRUNET, Sébastien FERRUS MACHADO, Marion NICOLAS, Loïc RICHARD, Céline BLANCHET, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric MIGLIACCIO, Laurent THOUVENOT, Alain SANCHEZ.

Soit 19 votants

**Date de convocation :
01 JUILLET 2026**

Secrétaire de séance : Marie GUIMBERT

La commune de Champcella propose l'organisation, les 15 et 16 juillet 2026, d'un salon des éditeurs de livres de voyage dénommé « Le Regard Voyageur », en partenariat avec les communes de Freissinières, La Roche-de-Rame, Saint-Crépin, L'Argentièrre-la-Bessée, Vallouise-Pelvoux, Saint-Martin-de-Queyrières et Puy-Saint-Vincent.

Cette manifestation culturelle réunira des éditeurs spécialisés dans le voyage, des auteurs, des expositions, des rencontres-débats, des ateliers d'écriture, des lectures publiques ainsi que diverses animations destinées au grand public.

Afin de définir les modalités de coopération entre les collectivités participantes, une convention de partenariat a été établie. Elle prévoit notamment :

- la coordination générale de l'événement par la commune de Champcella, porteuse du projet ;
- la participation des communes partenaires à la préparation, à la communication et au bon déroulement de la manifestation ;
- une participation financière de chaque commune partenaire à hauteur de 400 €, portée à 600 € dans l'hypothèse où une bibliothèque partenaire souhaiterait prendre en charge l'accueil d'un auteur pendant la manifestation ;

- la mise en œuvre d'actions culturelles sur l'ensemble du territoire des communes partenaires.

Cette convention prendra effet à compter de sa signature et pour la durée de la manifestation organisée les 15 et 16 juillet 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat relatif à l'organisation du salon des éditeurs de livres de voyage « Le Regard Voyageur » ;

Considérant l'intérêt culturel de cette manifestation pour le territoire, la volonté de la commune de participer à une action intercommunale de promotion de la lecture, du livre et de la culture ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, *à l'unanimité (19 voix pour)* :

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de partenariat entre les communes de Champcella, Freissinières, La Roche-de-Rame, Saint-Crépin, L'Argentière-la-Bessée, Vallouise-Pelvoux, Saint-Martin-de-Queyrières et Puy-Saint-Vincent relative à l'organisation du salon des éditeurs de livres de voyage « Le Regard Voyageur ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 : de préciser que les crédits correspondants sont inscrits ou seront inscrits au budget communal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERE-LA BESSÉE, LE 09 JUILLET 2026

**Le Maire,
Rémi ROUX**